

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Un inventaire des chartes de l'abbaye d'Aulne redécouvert à la Bibliothèque royale de Belgique (second quart du XIIIe siècle) : édition et commentaire

Ruffini-Ronzani, Nicolas

Published in:
Revue Mabillon

Publication date:
2023

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Ruffini-Ronzani, N 2023, 'Un inventaire des chartes de l'abbaye d'Aulne redécouvert à la Bibliothèque royale de Belgique (second quart du XIIIe siècle) : édition et commentaire', *Revue Mabillon*, vol. 95.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

—, “Beten lernen, aber wie? Franziskanische Gebetsanleitungen des 13. Jahrhunderts”, in *Homo orans – Das Gebet im Christentum und in anderen Religionen*, ed. by M. DELGADO, V. LEPPIN, Basel-Stuttgart, 2022 (Studien zur christlichen Religions- und Kulturgeschichte 30), p. 183-206.

—, “Die *Consolatio optima in temptationibus*. Zu einer Gruppe von Texten gegen Kleinmut und Gewissenskrupel, mit Texteditionen”, *Mittellateinisches Jahrbuch*, 57 (2022), p. 384-427.

G. MELVILLE, “Osservazioni sull’integrazione della vita canonica nel mondo ecclesiastico del XII secolo”, in *Libellus quasi speculum. Studi offerti a Bernard Ardura*, ed. by P. PIATTI, Città del Vaticano, 2022, vol. 1, p. 119-134.

—, “Gli shock dopo le catastrofi come acceleratori di innovazione. Schizzi di uno sviluppo medievale”, in *Dopo l’apocalisse. Rappresentare lo shock e progettare la rinascità (secoli X-XIV)*, ed. by Guido CARIBONI, Nicolangelo D’ACUNTO, Elisabetta FILIPPINI, Milano, 2023 (Le Settimane internazionali della Mendola. Nuova Serie 8), p. 3-18.

E. NOVOKHATKO, “Faith and Society on the Border : Reinterpreting the Roda d’Isàvena *Passio Imaginis Domini* in an Iberian Context”, *Early Medieval Europe*, 30 (2022), p. 606-629.

J. SONNTAG, “Hybride Perfektion. Verheiligungstechniken im Optimierungswettbewerb religiöser Gemeinschaften des Hochmittelalters”, *Historisches Jahrbuch*, 143 (2023), p. 5-27.

—, “Old Material and New Perspectives: Master Ingold’s ‘Golden Game’”, in *Translations and Their Readers*, ed. by P. RYCHTEROVÁ, J. ODSTRČILIK *et al.*, Turnhout, 2023 (The Medieval Translator 20), p. 185-203.

Mirko BREITENSTEIN

(with collaboration of Marcus HANDKE, Daniela Bianca HOFFMANN,
Ekaterina NOVOKHATKO, Nathalie SCHMIDT and Jörg SONNTAG)

**UN INVENTAIRE DES CHARTES DE L’ABBAYE D’AULNE
REDÉCOUVERT À LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE
(SECOND QUART DU XIII^e SIÈCLE) :
ÉDITION ET COMMENTAIRE***

Avec Vaucelles et Orval fondés entre 1131 et 1132, Villers et Cambron établis dans les années 1140, l’abbaye d’Aulne figure dans le peloton de tête des plus anciens établissements cisterciens élevés sur le territoire de l’ancienne Basse-Lotharingie¹.

* L’auteur tient à remercier Xavier Hermand (UNamur) et Jean-François Nieux (FNRS/UNamur) pour leur relecture attentive, Charles Mériaux (Université de Lille) pour sa patience et ses remarques au fil du processus de publication, ainsi que le personnel de la Bibliothèque royale de Belgique, et plus particulièrement Lucien Reynhout, pour la mise à disposition de ce manuscrit.

1. Sur la fondation de chacun de ces établissements, voir Stéphane LEBECQ, « Autour de la fondation de l’abbaye cistercienne de Vaucelles. La charte de confirmation de l’évêque Liétard de Cambrai (1133) », *Revue belge de philologie et d’histoire*, t. 89, 2011, p. 439-453 ; *Les origines de l’abbaye cistercienne d’Orval. Actes du colloque organisé à Orval le 23 juillet 2011*, Louvain-la-Neuve

3. *Monasteries in the High Middle Ages. Laboratories of Innovation for European Designs of Life and Models of Orders*”.

Supervisors: Gert Melville (Dresden), Bernd Schneidmüller (Heidelberg)

Researchers: Marcus Handke / Jörg Sonntag

This long-term project, now running for the eleventh year, was established as a research cooperation between the Heidelberg and the Saxon Academies of Sciences and Humanities, and therefore consists of one research group in Heidelberg and another one at FOVOG in Dresden.

In the Dresden section I on “Normative Texts”, Jörg Sonntag has analyzed the Franciscan *Summae titulorum* Henry of Merseburg and Balduin of Brandenburg on the *Liber Extra* of Gregory IX. The transcription of individual modules of these sums (III, 36-38) from the 13th century has been completed. An introductory commentary is currently in progress. It shall explain how the authors of these books, conceived as teaching resources, assessed the field of tension between monastery, church and world, and how they struggled for unity in locating the religious in general as well as the Franciscans and their *proposita* in canon law in particular.

In the Dresden section II on “Parenetic Literature”, Marcus Handke completed the acquisition of selected manuscripts of the first book of *De exterioris et interioris hominis compositione*, ascribed to David of Augsburg. Written between the 13th and 15th centuries, these manuscripts were assigned to several groups of little known or completely unknown reception milieux as main cores for a complete image of the history of their impact in the Late Medieval Ages. Particularly noteworthy hereby is the wide dissemination and usage within the female religious communities, which constituted a target audience based on many modified but also unmodified versions for novices – known only by their provenances –, and which are currently examined in more details.

Furthermore, Marcus Handke’s dissertation, which deals with different functions, theological perspectives, and possibilities of institutionalizing solitude, could be prepared for publication.

4. *Dictionary of Cistercian Saints*

Principal Investigators: Dr. Mirko Breitenstein, Prof. Dr. Alkuin Schachenmayr (OCist), Dr. Jörg Sonntag

This project, initiated and supported by the Cistercian Order and the Cistercian Order of the Strict Observance, aims to produce a biographical-bibliographical repertory of all men and women considered as holy in the Cistercian orders (Cistercians, Feuillants, Trappists) from the Middle Ages to modern times.

Based on the existing repertories, the task consists in bundling the previously scattered entries of holy figures, and at the same time in completing those entries with material based on new research.

Selected Articles (2022/23)

M. BREITENSTEIN, “Die tönende Stille. Vom Klang des klösterlichen Schweigens”, in *Klangräume des Mittelalters*, ed. by N. JASPERT, H. MÜLLER, Ostfildern, 2023 (Vorträge und Forschungen 94), p. 91-125.

—, “Klostereintritt und -austritt als Gegenstand von Konzilsbeschlüssen. Ein Überblick”, *Annales Historiae Conciliorum*, 51 (2021) [2023], p. 245-270.

Le processus de fondation de cette communauté d'hommes étant encore mal appréhendé², les origines d'Aulne restent obscures, notamment dans les liens qui unissaient le monastère aux bénédictins de Lobbes³. Il est néanmoins certain que des cisterciens sont installés en bord de Sambre en 1147 au plus tard. Oscillant entre opulence et extrême pauvreté, l'état de conservation de leur documentation présente un caractère paradoxal. Si la bibliothèque monastique s'est globalement bien transmise⁴, il ne subsiste plus rien du chartrier, dont le bombardement des Archives de l'État à Mons le 14 mai 1940 a réduit en cendres les quelques épaves qui avaient franchi la barrière de l'Ancien Régime⁵. Le contenu de ce riche fonds d'archives nous est néanmoins connu grâce à deux cartulaires d'origine médiévale, auxquels Nathalie Verpeaux a récemment dédié une enquête⁶. Réalisé en deux temps – avec une première phase de compilation au cours du dernier quart du XIII^e siècle, puis une seconde entre 1313 et 1319 –, le plus ancien d'entre eux se caractérise par son opulence. Ce fort registre de 333 feuillets renferme la copie d'un peu plus de 780 chartes⁷. Sans doute produit au cours du deuxième tiers du XIV^e siècle, le second cartulaire n'est connu qu'à travers deux copies partielles

– Louvain dir. Jean-Marie YANTE, 2015 (Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique, 99) ; Michel DUBUISSON et Jean-François NIEUS, « Fondations monastiques et concurrence seigneuriale. Le cas des cisterciens de Villers en Brabant », *Cîteaux. Commentarii cistercienses*, t. 80, 2019, p. 5-46 ; Suzanne MAARSCHALKERWEERD-DECHAMPS, « La fondation de l'abbaye cistercienne de Cambron (vers 1148) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 63, 1985, p. 706-725.

2. Sur le processus de fondation de l'abbaye d'Aulne, voir le travail d'étudiant d'Henri REMOUCHAMPS, *Quand une réforme en chasse une autre. L'abbaye d'Aulne au XII^e siècle*, Liège, 2019 (Université de Liège, mémoire de maîtrise en Histoire), dont les conclusions sont prudentes.

3. Sur la *cella* implantée à Aulne à la fin du IX^e siècle et dépendant de Lobbes, voir Alain DIERKENS, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII^e-XI^e siècles). Contribution à l'histoire religieuse des campagnes du haut Moyen Âge*, Sigmaringen, 1985 (Beihefte der Francia, 14), p. 126-127.

4. Sur le fonds de manuscrits de l'abbaye d'Aulne, voir le très bon travail de Guy ZÉLIS, *La bibliothèque de l'ancienne abbaye cistercienne d'Aulne. Méthode d'enquête et répertoire des manuscrits*, Louvain, 1969 (Université catholique de Louvain, mémoire de licence en Histoire). Sur cette bibliothèque, voir également le Corpus catalogorum Belgii. *The Medieval Booklists of the Southern Low Countries*, dir. Albert DEROLEZ, t. 7 : *The surviving Manuscripts and Incunables from Medieval Belgian Libraries*, Bruxelles, 2009.

5. À propos du bombardement des Archives de l'État à Mons, voir Pierre-Jean NIEBES, « Armand Louant, conservateur des Archives de l'État à Mons (1941-1970), et la reconstitution des collections après l'incendie du dépôt en 1940 », dans *Archives, archivistes, archivistique dans l'Europe du Nord-Ouest du Moyen Âge à nos jours. Entre gouvernance et mémoire*, Villeneuve d'Ascq, 2007 (Histoire et littérature du Septentrion), p. 177-186.

6. Sur les cartulaires de l'abbaye d'Aulne, voir Nathalie VERPEAUX, « Les cisterciens et la cartularisation au Moyen Âge. Les cartulaires des abbayes cisterciennes de Wallonie jusqu'au début du XV^e siècle », *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. 113, 2018, p. 576-610, ici p. 600-610, ainsi que EAD., *Répertoire des cartulaires d'institutions religieuses médiévales sises dans l'espace wallon actuel*, Namur, depuis 2016, en ligne. URL : <https://paths.unamur.be/prame/cartulaires-de-wallonie/repertoire-cartulaires>, dont les données seront bientôt versées dans *CartulR. Répertoire des cartulaires médiévaux et modernes*, dir. Paul BERTRAND, Paris, depuis 2006, en ligne. URL : <https://telma-repertoires.irht.cnrs.fr/cartulr>

7. Archives de l'État à Mons [= AEM], *Cartulaires*, n° 1. Il existe dans une collection privée une copie intégrale de ce cartulaire réalisée en 1688 par un notaire du nom de Léonard Danken. Au milieu du XX^e siècle, celle-ci était conservée à Grez-Doiceau, Ferme de Beusart, ms. non coté. Alain Marchandisse (FNRS/Université de Liège) et moi préparons actuellement une édition de ce cartulaire, à partir des travaux préliminaires d'Armand Louant († 1985) et Pascale Lambrechts. Ce travail de très longue haleine devrait paraître dans les collections de la Commission royale d'histoire. Le contenu du volume a fait l'objet d'une analyse pièce à pièce de Léopold DEVILLERS, « Mémoire sur un cartulaire et les archives de l'abbaye d'Aulne », dans *Description analytique de cartulaires et chartriers accompagnée de documents utiles à l'histoire du Hainaut*, t. 5, Mons, 1865, p. 5-278.

et identiques du XVIII^e siècle, l'une dérivant de l'autre⁸. Nous n'en connaissons plus que 82 actes relatifs à l'une des granges de l'abbaye pour une période comprise entre 1152 et 1326.

Dans ce contexte documentaire perturbé, la redécouverte d'une pièce témoignant d'un état du chartrier antérieur à la confection du premier cartulaire ne constitue pas un événement anodin⁹. Volontairement technique et aux ambitions limitées, la présente contribution n'aura d'autre objectif que de livrer l'édition et l'analyse du plus ancien inventaire d'archives de l'institution. Ce dernier est aujourd'hui conservé sous forme fragmentaire à la fin d'un manuscrit factice de la Bibliothèque royale de Bruxelles¹⁰. Après une description matérielle du document, nous nous arrêterons sur les principaux apports de cette pièce à l'histoire du fonds d'Aulne, avant d'en proposer une édition critique.

1. Description matérielle du fragment

Le document analysé se compose de deux feuillets de parchemin mesurant approximativement 225 mm de haut pour 165 mm de large. Leurs dimensions devaient être autrefois légèrement supérieures. Les marges intérieures se réduisent en effet au minimum, la reliure englobant des parties du texte. Cette pièce s'est transmise sous forme fragmentaire, car on repère en fin de cahier la présence de trois talons, dont l'un porte sur le recto et sur le verso des traces d'une écriture similaire à celle employée dans l'inventaire d'archives. Ce dernier a donc été amputé d'au moins un feuillet¹¹. Si les lignes de réglure ne sont généralement plus visibles, la mise en page semble avoir été réalisée à la mine de plomb. De petits trous de piqûre se rencontrent dans les marges extérieures, en vis-à-vis des lignes d'écriture, dont le nombre oscille autour de vingt-cinq. D'un feuillet à l'autre, la mise en page obéit aux mêmes principes : après un titre de rubrique écrit à l'encre rouge et indiquant la localité concernée (*Karte de Beasart, Decime de Fontanis*, etc.), le rédacteur fournit des résumés des actes organisés en deux colonnes et d'une longueur jamais supérieure à une ligne (voir photographie de la rubrique consacrée aux *Karte de Beasart* en annexe). Dans la première colonne, plus large et placée du côté de la marge intérieure, le scribe décrit le contenu des actes, en précisant presque systématiquement le nom de l'auteur de la charte, les biens et revenus concernés et, enfin, la localisation de ceux-ci. On y repère quelques traces de grattage et d'ajouts¹². Dans la seconde colonne, plus étroite et rejetée vers la marge de gouttière, le scribe mentionne le millésime des documents qu'il résume. Au total,

8. AÉM, *Cartulaires*, n^{os} 2-3. À cet ensemble, il faut encore ajouter AÉM, *Cartulaires*, n^{os} 4 et 5, que l'historiographie a parfois décrits comme des cartulaires, mais que N. VERPEAUX, *Répertoire des cartulaires*, op. cit. [en ligne], identifie plutôt comme un outil de gestion de la grange de Huy et comme un inventaire moderne des archives de l'abbaye d'Aulne.

9. Il ne s'agit évidemment pas d'une découverte proprement dite, puisque le manuscrit était connu et que la table avait déjà été repérée par Ursmer BERLIÈRE dans le *Monasticon belge*, t. 1 : *Provinces de Namur et de Hainaut*, Partie 2, Maredsous, 1897, p. 330. Néanmoins, son intérêt n'avait jamais été signalé par les historiens.

10. Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, ms. II.1050.

11. La lacune doit être plus importante, car un rapide relevé dans le plus ancien cartulaire de l'abbaye d'Aulne révèle que les moines conservaient au minimum plus de 380 actes antérieurs à 1232 dans leur chartrier. Or, seuls 96 d'entre eux sont mentionnés dans le fragment d'inventaire...

12. Deux lignes ont, par exemple, été grattées au fol. 129v. Voir les entrées [34] et [39] dans l'édition ci-dessous. De même, au fol. 130r, une autre main a ajouté dans l'interligne « + *Emere ad ipsos pertinentes sine ipsorum consensu* » à hauteur de l'entrée [51].

on dénombre 91 entrées, dont certaines laissées vides, renvoyant à 96 actes (plusieurs entrées décrivent deux à trois chartes). En marge inférieure, un scribe a indiqué le nombre de chartes contenu dans chaque section, à l'exception de la dernière. Dans la mesure où ce moine a tenu compte des additions à l'inventaire, son intervention est nécessairement postérieure à avril 1244¹³.

Par ses aspects formels, cette pièce n'est pas sans rappeler le type documentaire des tables pascales, qui a peut-être inspiré les moines d'Aulne à l'heure de la rédaction de l'inventaire. Si elle semble aller de soi à nos yeux d'historiens, l'attention accordée aux dates par les moines d'Aulne n'est pas si fréquente dans les inventaires d'archives du XIII^e siècle. Parmi les productions contemporaines et réalisées dans une même aire culturelle, ni l'inventaire des archives de Larrivour (cisterciens, années 1240-1250), ni celui du chartrier des comtes de Namur (princes laïques, années 1260), ni celui du Saint-Sépulcre de Cambrai (bénédictins, XIII^e siècle), par exemple, ne mettent autant la chronologie en avant, au point de faire des dates une sorte de « cote » des chartes¹⁴. Ce trait confère à l'inventaire d'Aulne une forme de « modernité », qui transparait aussi de la volonté systématique de préciser les noms des auteurs des chartes et l'objet de celles-ci.

Les écritures employées dans le fragment datent visiblement du XIII^e siècle. Un premier auteur anonyme s'est d'abord attaché à produire la version initiale de l'inventaire, avant que cette dernière ne soit complétée au fil du temps par plusieurs scribes¹⁵. Leur dernière intervention se rapporte à un acte épiscopal liégeois d'avril 1244¹⁶. La première phase du processus de rédaction n'est pas précisément située dans le temps, mais la mise par écrit de l'inventaire a vraisemblablement dû intervenir peu après 1232, comme le laissent à penser certains indices matériels. Lorsqu'il a produit son outil de gestion, le premier scribe a pris soin de faire débiter chaque résumé par une initiale de couleur rouge. Or, l'acte le plus récent portant cette marque particulière date de 1232¹⁷. La conception de l'inventaire est probablement intervenue peu après l'octroi de cette charte émanant du sire de Barbençon. Au cours des années suivantes, d'autres moines ont enrichi ce premier travail, en y ajoutant les résumés de quelques actes supplémentaires¹⁸ (additions signalées

13. Sur ces additions, voir ci-dessous, notamment n. 16.

14. Voir, dans l'ordre, Arnaud BAUDIN, « Conserver la mémoire dans la filiation de Clairvaux : usages et pratiques archivistiques dans cinq abbayes de Champagne (XII^e-XV^e siècle) », dans *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e-milieu du XVI^e siècle). Produire, échanger, contrôler, conserver*, dir. A. BAUDIN et Laurent MORELLE, Paris, 2016, p. 189-197, en particulier la photographie p. 195 ; Pierre DEHOVE et Jean-François NIEUS, « Aux origines de la science princière des archives. Le premier chartrier des comtes de Namur et son inventaire de 1263 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 168, 2010, p. 95-149 ; Lille, Archives départementales du Nord, 3 H 1.

15. Pour s'en convaincre, on se reportera à l'illustration en annexe relative au fol. 129v et aux *Karte de Beasart*. Les dernières lignes du feuillet semblent avoir été écrites par des mains différentes.

16. *Robertus, Leodiensis episcopus, de terris de Bavenchin*, entrée [50]. Sur ce document, voir Émile SCHOOLMEESTERS, « Les *regestes* de Robert de Thourotte, prince-évêque de Liège », *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. 15, 1907, p. 1-126, ici p. 112-113, n° 36, ainsi que *Diplomata Belgica. Les sources diplomatiques des Pays-Bas méridionaux au Moyen Âge [= DiBe]*, dir. Thérèse DE HEMPTINNE, Jeroen DEPLOIGE, Jean-Louis KUPPER et al. Bruxelles, depuis 2015, en ligne. ULR : <https://www.diplomata-belgica.be/>, ici n° 24964.

17. [*Egidius de*] *Barbenchon de eodem*, entrée [26] ; sur cet acte inédit, voir *DiBe*, n° 35642.

18. Certaines entrées ont probablement été ajoutées par la première main. Tel est sans doute le cas de l'entrée [68] relative à Donstiennes (acte perdu, non recensé et absent du plus ancien cartulaire d'Aulne), dont l'écriture présente un air de famille important avec celle de la première main, si ce n'est qu'elle a été écrite dans un module plus grand.

dans l'édition par un astérisque) reçus entretemps ou parfois même « oubliés » dans la première version¹⁹, et ce sans pour autant se montrer exhaustifs²⁰. On peut formuler l'hypothèse que la mise par écrit de l'inventaire précède de quelques décennies la réorganisation du chartrier de l'abbaye d'Aulne et la production de son premier cartulaire au cours du dernier quart du XIII^e siècle. Les deux documents obéissent en effet à un même type de classement topographique organisé en fonction des granges, mais l'inventaire semble témoigner d'un état légèrement plus ancien du classement, car certaines chartes ne figurent pas exactement au même endroit que dans le cartulaire – on y reviendra dans la deuxième partie de cette contribution.

Figurant en fin de volume, aux feuillets numérotés 129 et 130, cet inventaire d'archives n'a rien à voir, par son contenu, avec le reste du manuscrit, dont il constitue une unité codicologique à part entière²¹ et auquel il a été relié à une date indéterminée mais très probablement postérieure à l'époque médiévale²². Dans sa majeure partie, ce codex remonte au XI^e siècle et est antérieur à la fondation de l'abbaye d'Aulne. On ignore dans quelles circonstances cet ensemble de textes patristiques et hagiographiques est parvenu entre les mains des cisterciens. En tout cas, il devait déjà prendre place sur les travées de la bibliothèque monastique à la fin du Moyen Âge, car le volume arbore un *ex libris* médiéval manifestant son appartenance à Aulne. Après la dissolution de la communauté, le manuscrit a vraisemblablement circulé sur les marchés privés, à travers lesquels il a abouti dans la collection de Sir Thomas Phillipps, avant que la Bibliothèque royale ne s'en porte acquéreuse en 1888²³.

19. Tel est le cas de l'entrée [45] relative à la donation de quatre journaux et demi de terre à Nodebais, qui a été ajoutée *a posteriori* (sur cet acte, voir *DiBe*, n° 30047 ; L. DEVILLERS, « Mémoire sur un cartulaire », art. cit., p. 109, n° 397). La date en regard de cette addition est erronée. Il ne s'agit pas de l'année 1220, mais bien de l'année 1230. En fait, en prévision d'ajout ultérieurs, le premier rédacteur de l'inventaire avait probablement écrit plus de dates débutant par *M^o CC^o XX* que ce dont il avait réellement besoin. Ainsi, au sein de l'entrée [44], le troisième *X* de l'année *M^o CC^o XXX* a été écrit dans une encre de teinte légèrement plus foncée, comme s'il avait été ajouté par après pour correspondre à la date de l'acte inventorié.

20. Ainsi, une charte d'août 1243 rendue par Nicolas de Barbençon portant sur la dîme de Solre-Saint-Géry n'est pas citée dans les ajouts faits à l'inventaire, alors qu'elle apparaît dans la rubrique dédiée aux dîmes de Fontaine-Valmont et d'*Englechon Spine* (aujourd'hui lieu-dit de Dansonspenne, dans la commune de Merbes-le-Château) dans le plus ancien cartulaire de l'institution (AÉM, *Cartulaires*, n° 1, fol. 285r ; L. DEVILLERS, « Mémoire sur un cartulaire », art. cit., p. 169, n° 640).

21. Selon G. ZÉLIS, *La bibliothèque de l'ancienne abbaye cistercienne d'Aulne*, op. cit., non paginé, que nous suivons entièrement, la disposition des cahiers est la suivante : neuf quaternions (fol. 1-72), un binion (fol. 73-74), six quaternions (fol. 75-122), un ternion (fol. 123-128) et un binion (fol. 129-130). Ce dernier cahier, dont au moins un feuillet jadis couvert d'écriture a été retranché, constitue donc bien un ensemble à part du reste du volume.

22. La reliure actuelle date du XX^e siècle. Des éléments d'une reliure antérieure, réalisée au XIX^e siècle, ont été collés à l'intérieur du dernier plat lors de l'ultime restauration du manuscrit. Cette reliure du XIX^e siècle était d'origine anglaise et remontait au moment où le manuscrit avait intégré à la collection Phillipps (*ibid.*, p. 38-39). Le passage du volume dans cette collection est notamment attesté par le *Catalogus librorum manuscriptorum in bibliotheca D. Thomae Phillipps, bart.*, s. l., 1837, p. 75, n° 4627, qui ne mentionne pas l'existence de l'inventaire.

23. Sur ce manuscrit, voir les notices du *Catalogus codicum hagiographicorum Bibliothecae regiae Bruxellensis*, t. 1 : *Codices latin membranacei*, Bruxelles, 1889, p. 478-479, n° CCXX, et de Joseph VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. 2 : *Patrologie*, Bruxelles, 1902, p. 86-87, n° 1023. L'ensemble du volume semble remonter au XI^e siècle, à l'exception de l'inventaire et d'un court texte copié au fol. 128v, sur lequel on pourra se reporter à Hubert SILVESTRE, « À propos de la lettre d'Anselme de Laon à Hérifrand de Saint-Laurent », *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, 28, 1961, p. 5-25, ici p. 7.

2. L'inventaire dans le paysage documentaire de l'abbaye d'Aulne

À quoi correspondent les quelques feuillets rassemblés à la fin du manuscrit II.1050 de la Bibliothèque royale de Belgique ? Si nous avons jusqu'à présent considéré qu'ils représentaient un fragment d'inventaire d'archives, il faut admettre que la nature parcellaire du document n'en facilite pas l'identification. Il ne peut en tout cas s'agir d'une table se rapportant au contenu des deux cartulaires médiévaux d'Aulne. Le plus ancien, le *Registrum sive stipale monasterii Alnensis*, est en effet bien plus complet que la pièce éditée ci-dessous. En outre, il comprend déjà une table des matières très succincte en début de volume et des tables plus détaillées à chaque début de section²⁴. Le cartulaire suivant, l'*Antiquum registrum stipali abbacie Alnensis* connu à travers des copies modernes, n'est pas non plus lié au fragment de Bruxelles, et ce pour plusieurs raisons : le mode de classement des actes au sein des rubriques ne correspond pas²⁵, les résumés des chartes présentent des différences substantielles²⁶ et, enfin, l'*Antiquum registrum* intègre des actes du XIV^e siècle qui sont postérieurs à la mise par écrit du fragment²⁷.

De toute façon, l'hypothèse qui ferait de ce fragment une table de cartulaire ne concorde pas avec l'absence de foliotation au sein du document. Les seules données indiquées en vis-à-vis des résumés des chartes correspondent en effet aux dates portées par ces dernières²⁸. Si cette liste d'actes avait été une table de cartulaire, elle aurait donc été quasiment inutilisable... Dans ces circonstances, mieux vaut ranger le fragment de Bruxelles dans la catégorie des inventaires d'archives. Produit au milieu du XIII^e siècle, celui-ci se serait transmis de manière accidentelle et incomplète dans la garde d'un manuscrit plus prestigieux. Même si son caractère fragmentaire empêche toute conclusion définitive, cet inventaire ne présentait probablement pas un caractère totalement exhaustif. En effet, l'inventaire ne fait mention d'aucune bulle. L'abbaye d'Aulne avait pourtant été bénéficiaire au moins d'un acte pontifical, puisqu'en 1174 Alexandre III avait confirmé les possessions des moines et l'adoption des usages de Cîteaux²⁹. Comme le suggère Nathalie Verpeaux à propos des cartulaires, qui font eux aussi l'impasse sur les bulles, il est toutefois fort possible que les actes pontificaux

24. Pour la table générale, se reporter à AÉM, *Cartulaires*, n° 1, feuillet ne portant pas de numérotation, en vis-à-vis du fol. 1r.

25. Ainsi, les actes correspondant aux entrées [84] à [91] se retrouvent bien dans les copies modernes de l'*Antiquum registrum*, mais dans un ordre différent. Si l'on reprend les numéros fournis dans l'édition ci-dessous, les actes mentionnés dans l'inventaire apparaissent dans l'ordre suivant au sein des cartulaires : [84], [85], [91], [deux actes absents de l'inventaire], [88], [89], [87], [90], [86], [six actes absents de l'inventaire] (AÉM, *Cartulaires*, n° 2, fol. 73r-87v).

26. Par exemple, le résumé de l'entrée [89] (*Godefridus, castellanus Brusellensis, de decima de Chokeruel*) devient *Codefridus, castellanus de Bruxsella, de decima Henrici de Kokeruel* (AÉM, *Cartulaires*, n° 2, fol. 79r).

27. N. VERPEAUX, « Les cisterciens et la cartularisation », art. cit., p. 606-607.

28. Assez curieusement, et sauf erreurs d'identification de notre part, plus d'une quinzaine de pièces mentionnées dans l'inventaire sont erronément datées. L'écart entre les millésimes cités dans l'inventaire et les dates fournies par le cartulariste du *Registrum* se montent parfois à plusieurs années. Tel est le cas, par exemple, pour les entrées [5], [35] et [58] datées de 1173, 1211 et 1205 dans l'inventaire, alors que les copies de cartulaire indiquent 1177, 1209 et 1215. Les références au cartulaire sont fournies dans l'édition ci-dessous.

29. *Papsturkunden in den Niederlanden. Belgien, Luxemburg, Holland und Französisch-Flandern*, éd. Johannes RAMACKERS, t. 2, Berlin, 1934 (Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Göttingen. Philologisch-historische Klasse, 3 ; Folge 9), p. 285-287, n° 145 ; *DiBe*, n° 5845.

aient été conservés à part et copiés dans un bullaire à une date indéterminée³⁰. Leur absence dans l'inventaire pourrait s'expliquer de la même manière. En revanche, le fait que l'une ou l'autre pièce antérieure à 1232 mentionnées dans le cartulaire manquent à l'appel dans l'inventaire paraît plus surprenant dans un instrument de gestion qui se devait d'être le plus complet possible³¹. Ces « lacunes » apparentes pourraient s'expliquer par des évolutions dans le mode d'organisation du chartrier (adaptation des principes de classement, actes passés d'une section à une autre car ils concernent plusieurs domaines à la fois, etc.) ou en raison de leur absence du chartrier au moment de la confection de l'inventaire (pièces mal rangées, extraites pour consultation, etc.)

À l'inverse, quatre documents absents du plus ancien cartulaire d'Aulne sont mentionnés dans l'inventaire³². Trois relèvent de la phase primitive de rédaction, un correspond à un ajout postérieur à 1232. La présence de ces *deperdita* indique que, en dépit des apparences, le cartulaire monumental n'est vraisemblablement pas exhaustif. Non seulement les actes pontificaux en ont été exclus, mais, en outre, certaines chartes moins exceptionnelles ont également été écartées, sans qu'il soit possible de déterminer les raisons de leur éviction (les lieux, les biens et les individus concernés ne sont pas identiques d'une charte à l'autre, même si deux actes émanent du même auteur : l'abbé d'Aulne Gérard de Grez). Cette absence d'exhaustivité se rencontre à plus forte raison dans les quelques ajouts qui parsèment certaines sections de l'inventaire. La sélection des additions semble avoir été plus drastique, l'objectif des scribes ayant complété l'inventaire n'étant pas d'enregistrer tous les actes reçus depuis 1232, mais d'y inclure les pièces qui faisaient sens à leurs yeux.

Comme le *Registrum*, l'inventaire est organisé selon une logique à la fois thématique et topographique³³. L'auteur a en effet distingué les chartes « ordinaires » de celles relatives aux dîmes. Une fois ce premier tri effectué, il a ensuite réparti les chartes en fonction des principaux centres d'exploitation de l'abbaye³⁴. C'est ainsi que les *Karte de Fontanis* sont bien séparées des actes rassemblés dans la section intitulée *Decime de Fontanis*, qui elle-même est disjointe de celles relatives

30. N. VERPEAUX, « Les cisterciens et la cartularisation », *art. cit.*, p. 602-603.

31. Ainsi, dans les sections relatives aux dîmes de Viscourt et de Beusart, on note les absences des actes : L. DEVILLERS, « Mémoire sur un cartulaire », *art. cit.*, p. 176, n° 671 (*Hugo Leodiensis episcopus de decima Clarimontis* ; AÉM, *Cartulaires*, n° 1, fol. 295v, année 1209) et p. 192, n° 734 (*Willhelmus de Hecmundia, de tertia parte decime de Bouler et de dono altaris* ; AÉM, *Cartulaires*, n° 1, fol. 317v, année 1214). Il est ardu de comparer, pour chaque section, le nombre de pièces mentionnées dans l'inventaire avec le nombre de chartes antérieures à 1232 copiées dans le cartulaire, notamment car certains actes ne sont pas datés dans le cartulaire. Si l'on essaie de se plier à l'exercice, les chiffres sont les suivants : a) Pour les chartes de Fontaines : 32 pièces mentionnées dans l'inventaire pour 44 dans le cartulaire, dont au moins 13 postérieures à 1232 ; b) Pour les chartes de Beusart : 21 pièces mentionnées dans l'inventaire pour 71 dans le cartulaire, dont au moins 48 postérieures à 1232 ; c) Pour les dîmes de Viscourt, 19 pièces mentionnées dans l'inventaire pour 25 dans le cartulaire, dont au moins 9 postérieures à 1232 ; d) Pour les dîmes de Fontaine, 19 pièces mentionnées dans l'inventaire pour 16 dans le cartulaire, dont au moins 4 postérieures à 1232 ; e) Pour les dîmes de Beusart, 8 pièces mentionnées dans l'inventaire (peut-être incomplet dans cette section) pour 34 dans le cartulaire, dont au moins 9 postérieures à 1232.

32. Il s'agit des actes correspondant aux entrées [6], [23], [68] et [71].

33. La structure du plus ancien cartulaire d'Aulne est fournie par L. DEVILLERS, « Mémoire sur un cartulaire », *art. cit.*, qui, au fil de son relevé des actes, mentionne les titres des différentes sous-sections du volume. Sur les modes de classement des archives au Moyen Âge et leurs liens avec la cartularisation, voir le très bel article de Georges DECLERCQ, « Le classement des chartiers ecclésiastiques en Flandre au Moyen Âge », *Scriptorium*, t. 50, 1996, p. 331-334.

34. Sur les possessions de l'abbaye d'Aulne, voir le travail de Nicole SADIN, *Le temporel de l'abbaye d'Aulne au Moyen Âge*, Bruxelles, 1972 (Université libre de Bruxelles, mémoire de licence), que nous n'avons pas eu l'occasion de consulter.

aux dîmes de Viscourt et de Beusart³⁵. À six exceptions près, toutes les pièces qui figurent aussi dans le plus ancien cartulaire de l'abbaye d'Aulne prennent place dans des sections dont les titres correspondent à ceux cités dans l'inventaire³⁶. Les six actes à part sont des documents que l'inventaire classe dans la partie *Karte de Fontanis*, alors que le cartulariste les range dans une section de son manuscrit intitulée *Incipiunt transcriptiones cartarum et cyrographorum beate Marie de Alna*³⁷. Tout cela laisse à penser que, dès la première moitié du XIII^e siècle, les chartes obéissent déjà à un classement topographique, mais que, peu avant la production du cartulaire, ces principes de classement ont été quelque peu bouleversés, avec le transfert de certains actes vers une section initiale à caractère plus généraliste.

Rédigé au cours de la première moitié des années 1230, complété lors de la décennie suivante, l'inventaire des archives de l'abbaye d'Aulne édité ci-après offre un éclairage inédit sur l'état primitif d'un chartrier aujourd'hui totalement sinistré. S'il est rapidement devenu obsolète en raison d'une réorganisation du fonds concomitante à la mise par écrit du premier cartulaire, ce document met en lumière les pratiques de classement des cisterciens d'Aulne de la première moitié du XIII^e siècle. Dès avant la production du *Registrum*, ces derniers semblent avoir opté pour une organisation de leurs archives selon une logique topographique. Cette pièce atteste également de l'existence de chartes dont les copies n'ont pas été intégrées au *Registrum*. En dépit de son caractère monumental et de la fausse impression d'exhaustivité qu'il dégage, le premier cartulaire d'Aulne n'est donc pas tout à fait complet. Le cartulariste en a, en effet, exclu les bulles – on le savait déjà, grâce aux travaux de Nathalie Verpeaux –, mais aussi certaines pièces de moindre envergure émanant des élites laïques et ecclésiastiques locales. Il faudra en tenir compte à l'heure d'éditer les chartes de l'abbaye d'Aulne au profit de la Commission royale d'histoire.

35. Voir ci-dessous, édition de l'inventaire.

36. Ainsi, les sections de l'inventaire intitulées *Decime de Beasart*, *Decime de Fontanis* et *Decime de Viscourt* correspondent à celles du cartulaire rassemblées sous les titres *Incipiunt carte decimarum de Bello Sarto*, *Incipiunt carte decimarum de Fontanis et de Englechon Espine*, et *Incipiunt carte decimarum de Viscourt*.

37. Ces six actes correspondent aux entrées [1], [13], [15], [22], [25] et [26].

3. Édition de l'inventaire

Karte de Fontanis

- | | | |
|------|---|-----------------------|
| [1] | <i>Henricus, Leodii episcopus, de Fontaniis. Quaerere in prima karta de Alna [...]</i>
1158. – Cartulaire médiéval d'Aulne [= Cartulaire], fol. 2v-4r. – <i>DiBe</i> , n° 1154. | <i>M° C° LVIII°</i> |
| [2] | [<i>Henricus,</i>] <i>Leodii episcopus, de terra Theoderici de Lerine.</i>
1159. – Cartulaire, fol. 82r. – <i>DiBe</i> , n° 10306. | <i>M° C° LIX°</i> |
| [3] | [<i>Gerardus,</i>] <i>advocatus de Tuin, de avocatia de Fontanis.</i>
1161. – Cartulaire, fol. 82r-v. – <i>DiBe</i> , n° 12357. | <i>M° C° LXI°</i> |
| [4] | [<i>Alexander,</i>] <i>Leodii episcopus, de grangia de Fontanis.</i>
1165. – Cartulaire, fol. 82v-83r. – <i>DiBe</i> , n° 10322. | <i>M° C° LXV°</i> |
| [5] | [<i>Jacobus de</i>] <i>Avennis, de elemosina Balduini de Merbis.</i>
1177. – Cartulaire, fol. 83r-v. – <i>DiBe</i> , n° 12371. | <i>M° C° LXXIII°</i> |
| [6] | [<i>Gerardus,</i>] <i>advocatus Tudinii, de elemosina Balduini de Merbis. Item, Gerardus, abbas Alnensis, de eodem et de terra Johannis de Wandres.</i>
Premier acte : 1177. – Cartulaire, fol. 83v-84r. – <i>DiBe</i> , n° 12372.
Deuxième acte : [1177 ?]. – Absent du cartulaire médiéval d'Aulne. | <i>M° C° LXXVII°</i> |
| [7] | <i>Ecclesia Lobiensis et abbas Alnensis de censu canonicorum Sancti Ursuari Lobiensis.</i>
1173. – Cartulaire, fol. 84r-v. – <i>DiBe</i> , n° 12366. | <i>M° C° LXXIII°</i> |
| [8] | <i>Comes Namuci de Malaise</i> ³⁸ .
[1179]. – Cartulaire, fol. 84v. – <i>DiBe</i> , n° 2611. | <i>M° C° LXXIX°</i> |
| [9] | <i>Comes Namucensis de elemosina Hugonis de Florinis et Elizabeth de Merbis de Solesin.</i>
1179. – Cartulaire, fol. 84v. – <i>DiBe</i> , n° 2610. | <i>M° C° LXXIX°</i> |
| [10] | <i>Comes Namucensis de elemosina Gerardus de Marbais de Solesin.</i>
1179. – Cartulaire, fol. 85v. – <i>DiBe</i> , n° 2611. | <i>M° C° LXXIX°</i> |
| [11] | <i>Ecclesia Tudinii de terra Eligii et Balduini, filiorum Anselmi de Fontannis.</i>
1183. – Cartulaire, fol. 87r-88r. – <i>DiBe</i> , n° 12377. | <i>M° C° LXXXIII°</i> |

38. Pourrait-il s'agir d'une mauvaise retranscription pour la localité de Salzennes, évoquée dans l'entrée suivante ? C'est probable, car le plus ancien cartulaire d'Aulne renferme un acte comtal namurois portant la même date et qui semble correspondre à cette entrée de l'inventaire : *Henricus, comes Namucensis, quod fidejussor sit constitutus a Hugone de Florinis de Solesine* (AÉM, *Cartulaires*, n° 1, fol. 84v ; charte éditée dans les *Actes des comtes de Namur de la première race (946-1196)*, éd. Félix ROUSSEAU, Bruxelles, 1936 [Commission royale d'histoire, Recueil des actes des princes belges], p. 50-51 ; *DiBe*, n° 2610).

- [12] [De] *elemosina Hugonis de Florines et Elisabeth de Merbis de Solesin. Item, de eodem.* M^o C^o LXXXIII^o
Premier acte : 1189. – Cartulaire, fol. 86r-v. – *DiBe*, n^o 12391.
Deuxième acte : 1189. – Cartulaire, fol. 86v-87r. – *DiBe*, n^o 12392.
- [13] *Ecclesia Leodii de concordia ecclesiarum Lobiensis et Alnensis de Solesines.* M^o C^o XC^o
1190, 29 août. – Cartulaire, fol. 14r-v. – *DiBe*, n^o 11421.
- [14] *Ecclesia Lobiensis et Alnensis de Solesines.* M^o C^o XC^o
1190. – Cartulaire, fol. 87r-v. – *DiBe*, n^o 11420.
- [15] [Albertus] *Leodii episcopus de molendino de Fontanis, et de piscatoria, et de terra sarta de Badribus. Item de Diligia.* M^o C^o XCIX^o
1199, décembre. – Cartulaire, fol. 40r-41r. – *DiBe*, n^o 10315.
- [16] *Ecclesia Leodii de molendino de Fontanis.* M^o C^o XCIX^o
1199. – Cartulaire, fol. 88r-89r. – *DiBe*, n^o 12411.
- [17] *Razo de Gavera de terra Hugonis de Florines et de terra Nicholai de Montegnii et de decima eorum.* M^o CC^o VII^o
1212, octobre. – Cartulaire, fol. 89r-v. – Absent des *DiBe*.
- [18] [...] *Flandrie [...] de Florines et de Montegnii. Maria, comitissa, de eodem. Nicholaus de Montegnii de eodem.* M^o CC^o VIII^o
Premier acte : 1200, 6 septembre. – Cartulaire, fol. 89v-90r. – *DiBe*, n^o 29886.
Deuxième acte : 1200, 6 septembre. – Cartulaire, fol. 90r. – *DiBe*, n^o 29887.
Troisième acte : 1212. – Cartulaire, fol. 90v. – *DiBe*, n^o 29958.
- [19] [Elizabeth] *de Merbiis de advocatia de Fontanis.* M^o CC^o VIII^o
1212, octobre. – Cartulaire, fol. 92v. – *DiBe*, n^o 29954.
- [20] [Hugo Leodii] *episcopus de Fontanis et de Bevernello.* M^o CC^o XV^o
1215. – Cartulaire, fol. 92r-v. – *DiBe*, n^o 25155.
- [21] [Gerardus de] *Jacea de x. solidis census pro nemore de Thyrimont.* M^o CC^o XVII^o
1217. – Cartulaire, fol. 90r. – *DiBe*, n^o 29979.
- [22] [Nicholaus de] *Montegnii de terris de Hantes.* M^o CC^o XX^o
1220. – Cartulaire, fol. 13r. – *DiBe*, n^o 35643.
- [23] [Egidius] *de Barbenchon de querela Henrici de Montegni.* M^o CC^o XXII^o
1222. – Absent du cartulaire médiéval d'Aulne³⁹.

39. S'il n'existe pas dans le cartulaire médiéval d'Aulne un acte rendu par le sire de Barbençon en 1222, on y trouve néanmoins la copie d'une charte de 1222 dans laquelle Henri de Montigny désigne Gilles de Barbençon en tant que caution : AÉM, *Cartulaires*, n^o 1, fol. 91r ; *DiBe*, n^o 30019.

- [24] [Henricus de] *Montegniis de eodem. Hugo, Leodii episcopus, de via de Fontanis.* *M^o CC^o XXII^o*
Premier acte : 1222. – Cartulaire, fol. 91r. – *DiBe*, n^o 30018.
Deuxième acte : 1229 [avant le 13 avril]. – Cartulaire, fol. 90v-91r. – *DiBe*, n^o 26413.
- [25] [Gerardus de] *Jace de concordia Alnensis ecclesie et magistri Gossuini de Sorre.* *M^o CC^o XXXII^o*
1232. – Cartulaire, fol. 23r-v. – *DiBe*, n^o 35642.
- [26] [Egidius de] *Barbenchon de eodem.* *M^o CC^o XXXII^o*
1232. – Cartulaire, fol. 22v-23r. – *DiBe*, n^o 35642.
- [27*] [...] *conventus Bone Spei de quibusdam redditibus apud Fontanis.* *M^o CC^o*
~~*XXXIII^o*~~ *XLII^o*
1240. – Cartulaire, fol. 93v. – Absent des *DiBe*.
Karte de Fontanis .XXX.

Karte de Beasart

- [28] *M^o C^o LV^o* *Ida de Nivellensis abbatissa de terra de Gothenchin.*
1155. – Cartulaire, fol. 173r. – *DiBe*, n^o 12354.
- [29] *M^o C^o LXXXII^o* *Petrus, abbas Hasteriensis, de molendino de Capella.*
1182. – Cartulaire, fol. 172v-173r – *DiBe*, n^o 1761.
- [30] *M^o C^o LXXXV^o* *Godefridus, dux Lotharingie, de i. bonuario prati Henrici de Winezele.*
1185. – Cartulaire, fol. 173r-v. – *DiBe*, n^o 12381.
- [31] *M^o C^o XCVII^o* *Henricus, dux Lotharingie, de quatuor bonuariis prati Symonis Cain de Wavre.*
1197. – Cartulaire, fol. 173v. – *DiBe*, n^o 12407.
- [32] *M^o CC^o I^o* *Ricardus de Ruz de duobus bonuariis prati in territorio de Ruz.*
1201. – Cartulaire, fol. 174r-v. – *DiBe*, n^o 29892.
- [33] *M^o CC^o X^o* *Johannes, Geldoniensis decanus, de pratis Reineri de Bodri Sart.*
1210. – Cartulaire, fol. 173v-174r. – *DiBe*, n^o 29934.
- [34] *M^o CC^o XI^o*
- [35] *M^o CC^o XI^o* *Henricus, dux Lotharingie, de nemore Nicholai et Evardi de Gravio.*
1209. – Cartulaire, fol. 174v-175r. – *DiBe*, n^o 29927.
- [36] *M^o CCC^o XV^o* *Sigerus de Vuavre de elemosina Robini de Luweng.*
1215. – Cartulaire, fol. 175r. – *DiBe*, n^o 29970.

- [37] *M^o CC^o XVII^o* *Hugo, Leodiensis episcopus, de terra Everardi de Bavenchin. Item ecclesia Leodii de eodem.*
Premier acte : 1217, mai. – Cartulaire, fol. 176v. – *DiBe*, n^o 25162.
Second acte : 1217. – Cartulaire, fol. 176v. – *DiBe*, n^o 29977.
- [38] *M^o CC^o XXI^o* *Leonius, castellanus Brusellensis, de quatuor bonuariis prati apud Ruez super Lannam.*
1221. – Cartulaire, fol. 175r-v. – *DiBe*, n^o 16707.
- [39] *M^o CC^o XXI^o*
- [40] *M^o CC^o XXVI^o* *Capitulum Sancti Johannis in Leodii de elemosina Henrici de Nettenes.*
1226. – Cartulaire, fol. 175v. – *DiBe*, n^o 30278.
- [41] *M^o CC^o XXVI^o* *Henricus, dux Lotharingie, de allodio Walteri Kare apud Ham.*
1227, 24 mars. – Cartulaire, fol. 175v-176r. – *DiBe*, n^o 30035.
- [42] *M^o CC^o XXVI^o* *Henricus, filius ducis, de allodio Wal Kare apud Ham.*
1227. – Cartulaire, fol. 176r. – *DiBe*, n^o 30038.
- [43] *M^o CC^o XXXI^o* *Ecclesia Sancti Petri Lovanii de elemosina Franconis de Lovanio.*
1231, 10 août. – Cartulaire, fol. 180r-v. – *DiBe*, n^o 30051.
- [44] *M^o CC^o XXX^o* *Henricus, dux Lotharingie, de communibus pascuis apud Beasart.*
1244, septembre. – Cartulaire, fol. 179v-180r. – *DiBe*, n^o 30098.
- [45*] *M^o CC^o XX^o* *Gillebertus de Landenes de quatuor bonuariis terre et dimidio apud Vodenbais.*
1230, juillet. – Cartulaire, fol. 178r-v. – *DiBe*, n^o 30047.
- [46*] *M^o CC^o XX^o* *Gilebertus de Landenes de quadam terra.*
1229, 16 décembre. – Cartulaire, fol. 178r-v. – *DiBe*, n^o 30045.
- [47*] *M^o CC^o XLII^o* [Ligne effacée].
- [48*] – *Abbatissa Vallis Ducis de .xv. utins frumenti.*
1239, avril. – Cartulaire, fol. 177r. – *DiBe*, n^o 30084.
- [49*] *M^o CC^o XLII* *De hereditate fratris Reibaldi.*
1242, juillet. – Copie d'un vidimus de 1292 dans le Cartulaire, fol. 192r-v. – Inédit. – Pas présent dans les *DiBe*.
- [50*] *M^o CC^o XLIII^o* *Robertus, Leodiensis episcopus, de terris de Bavenchin.*
1244, avril. – Cartulaire, fol. 176v-176r. – *DiBe*, n^o 24964.
Karte de Beasart .XXI.

Decime de Viscurt

- [51] *Franco, abbas, et capitulum Lobiensis de decima de Viscurt*⁴⁰. M^o C^o L^o
1150. – Cartulaire, fol. 289v-290r. – *DiBe*, n° 12352.
- [52] *Johannes, abbas, et capitulum Lobiensis de decima de Viscurt et de terra de Strata et de Hantes. De terra et pratis de Hurbis et de duobus jornalibus terre Alne adjacentibus*⁴¹. M^o C^o LXXIII^o
1174. – Cartulaire, fol. 290r-v. – *DiBe*, n° 11425.
- [53] *Almaricus archidiaconus de decima de Claro Monte.* M^o C^o LXXIII^o
1173. – Cartulaire, fol. 295v. – *DiBe*, n° 12365.
- [54] *Radulfus, Leodii episcopus, de ecclesia de Claro Monte.* M^o C^o LXXV^o
1176 [après le 4 avril]. – Cartulaire, fol. 290v-291r. – *DiBe*, n° 2535.
- [55] *Radulfus, Leodii episcopus, de altari et decima de Ferires.* M^o C^o LXXVI^o
1186. – Cartulaire, fol. 291r-v. – *DiBe*, n° 2546.
- [56] *Hugo, Leodii episcopus, et capitulum majoris de altari et decima de Donstevène.* M^o CC^o IIII^o
1204. – Cartulaire, fol. 291v-292r. – *DiBe*, n° 13680.
- [57] *Hugo, Leodii episcopus, de querela investiti de Donstevène. Decanus Walecurti de eodem.* M^o CC^o V^o
Premier acte : 1215. – Cartulaire, fol. 65r-v. – *DiBe*, n° 25151.
Deuxième acte : 1195. – Cartulaire, fol. 58r. – *DiBe*, n° 12404.
- [58] *Hugo, Leodii episcopus, de ecclesia, decimis et dotibus ecclesie de Claro Monte.* M^o CC^o V^o
1215. – Cartulaire, fol. 291r. – *DiBe*, n° 25150.
- [59] *Hugo, Leodii episcopus, de altari et de decima de Neffia.* M^o CC^o VIII^o
1209. – Cartulaire, fol. 292r-v. – *DiBe*, n° 24936.
- [60] *Arnulfus de Merealmis de eodem.* M^o CC^o VIII^o
[1209 ?]⁴². – Copie partielle dans le Cartulaire, fol. 291v. – *DiBe*, n° 29928.
- [61] *Hugo, Leodii episcopus, de ecclesia et decima de Berezies.* M^o CC^o XI^o
1211. – Cartulaire, fol. 293r. – *DiBe*, n° 24952.
- [62] [Ligne effacée]. M^o CC^o XI^o
- [63] *Elysabet de Merbiis de decima de Berezies.* M^o CC^o XI^o
1211. – Cartulaire, fol. 293r. – *DiBe*, n° 29945.
- [64] *Villelmus, dominus de Thyr, de eodem.* M^o CC^o XI^o
1211. – Cartulaire, fol. 293v. – *DiBe*, n° 29946.

40. Suscrit : + *Emerè ad ipsos pertinentes sine ipsorum consensu.*

41. Ajout : *et quod non possimus.*

42. La copie n'est pas datée dans le cartulaire médiéval d'Aulne. L'acte a vraisemblablement été rendu à la même date que le précédent.

- [65] *Robertus, abbas, et capitulum Lobiensis de dotibus ecclesie de Donstevanne.* M^o CC^o XV^o
1215. – Cartulaire, fol. 292r. – *DiBe*, n^o 29969.
- [66] *De querela monialium de Salezines pro decima de Berezies.* M^o CC^o XIX^o
1219. – Cartulaire, fol. 293v. – *DiBe*, n^o 26584.
- [67] *De decima duorum bonuarium terre in territorio de Berezies.* M^o CC^o XXX^o
1231, 4 novembre. – Cartulaire, fol. 293v-294r. – *DiBe*, n^o 18835.
- [68*] *Magister Wido. De oblationibus altaris de Donstevannes.* M^o CC^o XLII^o
1242. – Absent du Cartulaire.
- [69*] *Robertus, Leodii episcopus, de oblationibus ecclesie de Berezies.*
1243, juin. – Cartulaire, fol. 294r. – *DiBe*, n^o 22096.
Decime de Viscurt [chiffre effacé]

Decime de Fontanis

- [70] M^o C^o LXXI^o *Prepositus et capitulum Tudinii de altari et decima de Fontanis.*
1171. – Cartulaire, fol. 283v-284r. – *DiBe*, n^o 12363.
- [71] M^o C^o LXXI^o *Gerardus, abbas Alnensis, de i. modio spelte ad mensuram Tudinii et de x. solidis Valencenensis.*
1171. – Absent du Cartulaire.
- [72] M^o CC^o XI^o *Hugo, Leodii episcopus, de decima de Beamont. Item, Michael, decanus Walecurti, de eodem.*
Premier acte : 1211. – Cartulaire, fol. 284r. – *DiBe*, n^o 24951.
Second acte : 1211. – Cartulaire, fol. 318v-284v. – *DiBe*, n^o 29940.
- [73] M^o CC^o XI^o *Hugo, Leodi episcopus, de decima de Beamont et de Sorre.*
1211. – Cartulaire, fol. 284r. – *DiBe*, n^o 24954.
- [74] M^o CC^o XI^o *Egidius, dominus de Barbenchon, de decima de Sorre.*
1211. – Cartulaire, fol. 285r. – *DiBe*, n^o 14655.
- [75] M^o CC^o XI^o
- [76] M^o CC^o XI^o *Gerardus, dominus de Jace, de decima de Bello Monte.*
1211. – Cartulaire, fol. 284r-v. – *DiBe*, n^o 29939.

- [77] *M^o CC^o XIII^o* *Hugo, Leodii episcopus, de querela presbiteri de Fontaines. Item, iudices apostolici de eodem. Item, capitulum Tudinii de eodem.*
Premier acte : 1214. – Cartulaire, fol. 84v-85r. – *DiBe*, n^o 25042.
Deuxième acte : 1214. – Cartulaire, fol. 86r. – *DiBe*, n^o 29962.
Troisième acte : 1214. – Cartulaire, fol. 286r. – *DiBe*, n^o 29963.
- [78] *M^o CC^o [blanc]* *Hugo, Leodii episcopus, de altari de Thyrimont.*
1210. – Cartulaire, fol. 286r-v. – *DiBe*, n^o 24943.
- [79] *M^o CC^o XV^o* *Hugo, Leodii episcopus, de altari et decima de Thyrimont.*
1216. – Cartulaire, fol. 286v. – *DiBe*, n^o 25158
- [80] *M^o CC^o XV^o* *Johanna, Flandrie et Haionensis comitissa, de decima de Thyrimont.*
1216. – Cartulaire, fol. 286v. – *DiBe*, n^o 15657.
- [81] *M^o CC^o XV^o* *Gerardus, dominus de Jace, de de [sic] altari et decima de Thyrimont.*
1216. – Cartulaire, fol. 286v-287r. – Inédit. – *DiBe*, n^o 29973.
- [82] *M^o CC^o XXI^o* *Hugo, Leodii episcopus, de dotalitio capelle de Fontanis in Monte.*
1221, 30 avril. – Cartulaire, fol. 88r. – *DiBe*, n^o 26371.
- [83] *M^o CC^o XXVII^o* *Abbas et capitulum de Floreffia de decimis de Beamont et de Sorre.*
1227, 29 juillet. – Cartulaire, fol. 285r-v. – *DiBe*, n^o 18090.

Decime de Beasart

- [84] *M^o C^o LII^o* *Henricus, Leodii episcopus, de decima de Beasart.*
1152, 27 mai. – Cartulaire, fol. 315v-316r. – *DiBe*, n^o 10299.
- [85] *M^o CC^o* *Johannes⁴³, Geldoniensis decanus, de decima Reineri de Bossut.*
1200. – Cartulaire, fol. 316r-v. – *DiBe*, n^o 29889.
- [86] *M^o CC^o XI^o* *Hugo, Leodii episcopus, de altari et decima [de] Dion et de decima de Chokeruel et de Limelette.*
1211. – Cartulaire, fol. 318v-319r. – *DiBe*, n^o 24953.
- [87] *M^o CC^o XI^o* *Henricus, dux Lotharingie, de decima Everardi de Dion.*
1211. – Cartulaire, fol. 319r-v. – *DiBe*, n^o 29948.
- [88] *M^o CC^o XI^o* *Henricus, dux Lotharingie, de decima de Limelette.*
1211. – Cartulaire, fol. 317v-318r. – *DiBe*, n^o 29936.

43. Une croix dessinée à l'encre rouge figure en regard de cette entrée.

- [89] *M^o CC^o XIII^o* *Godefridus, castellanus Brusellensis, de decima de Chokeruel.*
1214, mars (n.st.). – Cartulaire, fol. 318r. – *DiBe*, n^o 29959.
- [90] *M^o CC^o XIII^o* *Johannes, Geldoniensis decanus, de octava parte de decime de Greis.*
1214. – Copie partielle dans le Cartulaire, fol. 318v. – Absent des *DiBe*.
- [91] *M^o C^o XCV^o* *De decima Fastredi de Bonleir.*
1195. – Cartulaire, fol. 316v. – *DiBe*, n^o 12401.
Decime de Fontanis .XVI.

Index des noms de lieux

AULNE, *Alne, Alnensis* : Bel., prov. Hainaut, arr. Thuin, comm. Thuin (Gozée) ; AVESNES-SUR-HELPE, *Avennis* : Fr., dép. Nord, chef-lieu arr. ; BADRIBUS, BAUDRIBUS : Bel., prov. Hainaut, arr. Charleroi, comm. Thuin ; BARBENÇON, *Barbenchon* : Bel., prov. Hainaut, arr. Thuin, comm. Beaumont ; BEAUMONT, *Beamont, Bello Monte, Biamont* : Bel., prov. Hainaut, arr. Thuin ; BEAUSART, *Beasart, Bellissarti, Bello Sarto, Bodri Sart, Bodrisart* : Bel., prov. Brabant wallon, arr. Nivelles, comm. Grez-Doiceau ; BEAUVECHAIN, *Bavenchin* : Bel., prov. Brabant wallon, arr. Nivelles ; BERZÉE, *Berezies* : Bel., prov. Namur, arr. Philippeville, comm. Walcourt ; BONLEZ, *Bonleir, Bonler* : Bel., prov. Brabant wallon, arr. Nivelles, comm. Chaumont-Gistoux ; BONNE-ESPÉRANCE, *Bone Spei* : Bel., prov. Hainaut, arr. Thuin, comm. Estinnes : abbaye Notre-Dame ; BOSSUT, *Bossut* : Bel., prov. Brabant wallon, arr. Nivelles, comm., Grez-Doiceau ; BRUXELLES, *Brusellensis* : Bel., capitale ; BUVRINNES, *Bevernello* : Bel., prov. Hainaut, arr. Thuin, comm. Binche ; CAPELLA : lieu non-identifié ; CLERMONT-LEZ-WALCOURT, *Clarimontis* : Bel., prov. Namur, arr. Philippeville, comm. Walcourt ; COCROU, *Chokeruel* : Bel., prov. Brabant wallon, arr. Nivelles, comm. Grez-Doiceau ; DILIGIA : bois à proximité de Thuin ; DION-LE-VAL, *Dion* : Bel., prov. Brabant wallon, arr. Nivelles, comm. Chaumont-Gistoux ; DONSTIENNES, *Donstevienne* : Bel., prov. Hainaut, arr. Thuin, comm. Thuin ; FERRIÈRE-LA-GRANDE, *Ferires* : Fr., dép. Nord, arr. Avesnes-sur-Helpe ; FLOREFFE, *Floeffia* : Bel., prov. Namur, arr. Namur ; FLORENNES, *Florinis* : Bel., prov. Namur, arr. Philippeville ; FONTAINE-VALMONT, *Fontanis, Fontaniis* : Bel., prov. Hainaut, arr. Thuin, comm. Merbes-le-Château ; GAVERE, *Gavera* : Bel., prov. Flandre orientale, arr. Gand ; GOTTECHAIN, *Gothenchin* : Bel., prov. Brabant wallon, arr. Nivelles, comm. Grez-Doiceau ; GREZ-DOICEAU, *Gravio, Greis* : Bel., prov. Brabant wallon, arr. Nivelles ; HAM, lieu non-identifié, peut-être Ham-sur-Bambre, Bel., prov. Namur, arr. Namur, comm. Jemeppe-sur-Sambre ; HANTES, *Hantes* : Bel., prov. Hainaut, arr. Thuin, comm. Erquelinnes ; HASTIÈRE, *Hasteriensis* : Bel., prov. Namur, arr. Dinant ; HOURPES, *Hurbis* : Bel., prov. Hainaut, arr. Thuin, comm. Lobbes ; JAUCHE, *Jacea* : Bel., prov. Brabant wallon, arr. Nivelles, comm. Orp-Jauche ; JODOIGNE, *Geldoniensis* : Bel., prov. Brabant wallon, arr. Nivelles ; LANDEN, *Landenes*, Bel., prov. Brabant flamand, arr. Louvain ; LANEFFE, *Neffia* : Bel., prov. Namur, arr. Philippeville,

comm. Walcourt ; LÉRINNES, *Lerine* : Bel., prov. Brabant wallon, arr. Nivelles, comm. Walhain ; LIÈGE, *Leodiensis*, *Leodium* : Bel., chef-lieu prov. ; LIMELETTE, *Limelette* : Bel., prov. Brabant wallon, arr. Nivelles, comm. Ottignies – Louvain-la-Neuve ; LOBBES, *Lobiensis* : Bel., prov. Hainaut, arr. Thuin ; LOUVAIN, *Lovanium* : Bel., prov. Brabant flamand, chef-lieu prov. ; LOUVRANGE, *Luvreng* : Bel., prov. Brabant wallon, arr. Nivelles, comm. Chaumont-Gistoux ; MALAISE : lieu non-identifié, probablement mauvaise transcription pour « Salzennes » ; MARBAIS, *Marbais* : Bel., prov. Brabant wallon, arr. Nivelles, comm. Villes-la-Ville ; MERBES-LE-CHÂTEAU, *Merbis* : Bel., prov. Hainaut, arr. Thuin ; MORIALMÉ, *Merealmis* : Bel., prov. Namur, arr. Philippeville, comm. Walcourt ; NAMUR, *Namucensis* : Bel., chef-lieu prov. ; NETHEN, *Nettenes* : Bel., prov. Brabant wallon, arr. Nivelles, comm. Grez-Doiceau ; NIVELLES, *Nivellensis* : Bel., prov. Brabant wallon, chef-lieu arr. ; NODEBAIS, *Vodenbais* : Bel., prov. Brabant wallon, arr. Nivelles, comm. Beauvechain ; RHODE-SAINTE-AGATHE, *Ruez super Lannam* : Bel., prov. Brabant flamand, arr. Louvain, comm. Huldenberg ; ROUX, *Ruez*, *Ruz* : Bel., prov. Brabant wallon, arr. Nivelles, comm. Incourt ; SALZINNES, *Solesin*, *Solesine*, *Solesines*, *Solezines* : Bel., prov. Namur, arr. Namur, comm. Namur ; SOLRE-LE-CHÂTEAU, *Sorre* : Fr., dép. Nord, arr. Avesnes-sur-Helpe ; STRÉE, *Strata* : Bel., prov. Hainaut, arr. Thuin, comm. Beaumont ; THIRIMONT, *Thyrimont* : Bel., prov. Hainaut, arr. Thuin, comm. Beaumont ; THUIN, *Tudinium*, *Tuin* : Bel., prov. Hainaut, chef-lieu arr. ; VALDUC, *Vallis Ducis* : Bel., prov. Brabant wallon, arr. Nivelles, comm. Beauvechain (Hamme-Mille) ; VISCOURT, *Viscirt* : Bel., prov. Namur, arr. Philippeville, comm. Walcourt ; VODENBAIS : voir Nodebais ; WALCOURT, *Walecurti* : Bel., prov. Namur, arr. Philippeville ; WANDRE, *Wandres* : Bel., prov. Liège, arr. Liège, comm. Liège ; WAVRE, *Vuavre*, *Wavre*, Bel., prov. Brabant wallon, arr. Nivelles ; WINKSELE, *Winezele* : Bel., prov. Brabant flamand, arr. Louvain, comm. Herent.

Nicolas RUFFINI-RONZANI

**LE PROJET *REGULAE*
POUR UNE HISTOIRE DE LA NORMATIVITÉ
DANS LES ORDRES RELIGIEUX (XV^e-XX^e SIÈCLES)**

Le projet, développé au sein des UMR 8584 (LEM-CERCOR) et 5190 (LARHRA), vise la constitution d'une histoire de la normativité dans le monde des réguliers de la fin du Moyen Âge à la période post-Vatican II. La réalisation de cet objectif passe par le recensement des textes concernés et la constitution d'une bibliothèque virtuelle destinée à en faciliter l'accès.

Au delà des quatre règles autorisées depuis le XIII^e siècle (Benoît, Augustin, François et Albert), auxquelles s'ajoute celle de Basile pour le monachisme oriental catholique, la vie des réguliers est encadrée par une grande diversité de textes : constitutions, statuts, décrets des chapitres et définitoires généraux ou provinciaux, etc., forment un océan de textes réglementaires qui organisent le fonctionnement des ordres religieux à des échelles diverses : ordres/congrégations, provinces, maisons. L'articulation entre ces textes n'est pas toujours limpide d'une part, leur production et leur mise en œuvre relève d'enjeux qui demandent à être explicités d'autre part. Par ailleurs, la production de ces textes se fait entre trois pôles : l'ordre (à trois niveaux : central, provincial, local), la Curie romaine où se construit depuis le concile de Trente le droit canonique, l'État et ses juridictions qui élaborent le droit civil et sa jurisprudence. La question centrale est celle de l'auto-normativité des ordres en leurs différentes échelles internes et du contrôle dont elle fait l'objet de la part des instances externes ecclésiastiques et laïques.

La longue durée se justifie par le fonctionnement des ordres religieux dont les évolutions se font toujours à la fois par rapport au contexte contemporain et par rapport à leurs origines. La césure de la Révolution française n'est pas opératoire à l'échelle transnationale des ordres : il faut adopter une autre scansion. Au cours de la période envisagée, on peut identifier trois époques privilégiées, au fil desquelles se jouent à la fois des continuités et des ruptures : les hautes eaux de la Réforme catholique au cours de la première modernité, le XIX^e siècle de la Restauration catholique et de la nouvelle dynamique missionnaire, les années de l'*aggiornamento* avant et après Vatican II.

Il convient néanmoins de remonter au XV^e siècle au cours duquel se déploie un important mouvement transversal d'observance. Par ailleurs, l'activité normative ne cesse jamais en fonction de l'évolution des contextes interne et externe à chaque institut. Les réformes inspirent des normes nouvelles ou renouvelées aussi bien sur le fondement d'une dynamique interne que sous l'impulsion d'instances externes, ecclésiastiques ou non. Les conciles de Trente (1545-1563) puis de Vatican II (1962-1965), ont accompagné et donné un cadre aux mouvements de réformes et de « retour aux sources » comme aux nouvelles fondations. Les papes, à l'instar de Clément VIII (1592-1605) ou d'Innocent X (1644-1655) à l'époque moderne, de Paul VI et Jean-Paul II au XX^e siècle, ont aussi tenté d'imposer une uniformisation. Enfin, les pouvoirs séculiers ont joué un rôle majeur : par exemple, la monarchie française sous Louis XIII avec le cardinal de La Rochefoucauld et, sous Louis XV, avec la Commission des réguliers, ou encore la monarchie autrichienne à l'époque de Joseph II (1765-1780-1790). Depuis le XVIII^e siècle, la question de la mainmorte et de la propriété est au cœur